

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 14 juillet 2020 à 16 heures, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard (partie de séance)

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2020-0114** Adoption de l'ordre du jour

---

Conformément à l'article 30 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement et ainsi, retirer de l'ordre de jour la période de questions des citoyens prévue au point 2.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

**Rapport de la consultation écrite du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1*, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2*, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

**Rapport d'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency sur le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54094Mb et 54095Mb*, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha*, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district de Robert-Giffard)**

---

**Rapport de la consultation écrite pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)***

---

**Proposition**

---

**Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA5-2020-0115 Avenant à l'entente du Programme Vacances-Été 2020 intervenue le 22 juin 2020 entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Le Pivot - LS2020-151**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente concernant la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été 2020 intervenue le 22 juin 2020 entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et *Le Pivot* afin de modifier certaines clauses concernant les dispositions financières et l'ajout d'une annexe COVID-19 à l'annexe « Cahier des charges 2020 » faisant partie intégrante de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**CA5-2020-0116 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-123***

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2020-0117 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs***

***zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262 (Règlement omnibus, quartier des Chutes-Montmorency, district électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - GT2020-123***

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53002Ha, 53005Ic, 53007Ha, 53009Ha, 53011Ha, 53012Ha, 53014Ha, de 53016Ha à 53019Ha, de 53022Ia à 53025Cb, de 53027Cb à 53044Ha, 53046Ha, 53047Ha, 53048Ha, de 53050Ha à 53058Ha, 53060Ha, de 53062Ha à 53075Mb, de 53078Ha à 53085Mb, 53087Hc, 53090Hb, de 53092Hb à 53095Cc, de 53097Ha à 53100Pb, de 53102Ha à 53108Ha et de 53112Ha à 53118Ha, situées dans le quartier des Chutes-Montmorency. Ce quartier est délimité approximativement à l'ouest par le boulevard Raymond et la rue Francheville, au nord par la rue de la Sérénité et la rivière Montmorency, à l'est par la rivière Montmorency et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Les zones visées au premier alinéa sont situées approximativement à l'est du boulevard Raymond, au sud de la rue de la Sérénité et de la rivière Montmorency, à l'ouest de la rivière Montmorency et au nord du boulevard Sainte-Anne. Des modifications sont apportées au plan de zonage relativement à certaines de ces zones, soit par leur réduction ou leur suppression. Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, les projets d'ensemble, les normes de lotissement, les dimensions des bâtiments principaux, les normes d'implantation des bâtiments principaux, les dispositions relatives aux droits acquis et la protection des arbres en milieu urbain. Ces modifications sont décrites dans le projet de règlement R.C.A.5V.Q. 262.

**CA5-2020-0118** ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-169***

---

Arrivée de monsieur le conseiller Jérémie Ernould à 16 h 10.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire dans ce dossier et déclare la nature de cet intérêt puisqu'il possède un immeuble dans une des zones concernées par la modification réglementaire. En conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*.

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2020-0119** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-1, R.C.A.5V.Q. 265 (Règlement omnibus, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-169***

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51001Fc, 51002Fb, 51003Fa, de 51005Fa à 51008Fa, 51010Fb, 51015Rb, 51017Fa, 51018Fb, 51019Fa, de 51021Ha à 51031Ha, de 51040Ha à 51044Ha, de 51046Ha à 51054Ha, de 51056Ha à 51061Ha, de 51063Ha à 51086Mb, 51088Ha, 51092Ib, 51097Fa, de 51102Fa à 51105Ha, situées dans le quartier 5-1. Les zones visées sont délimitées approximativement à l'ouest par le chemin de Château-Bigot, au nord par la limite sud de la municipalité de Lac-Beauport, à l'est par les limites est des municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, de L'Ange-Gardien et de Boischatel et au sud par le boulevard Louis-XIV. Des modifications sont apportées au plan de zonage relativement à certaines de ces zones, soit par leur réduction ou leur suppression. Une nouvelle zone, soit la zone 51107Ha, est également créée à partir de deux d'entre elles. Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, les normes de lotissement, les dimensions des bâtiments principaux, les normes d'implantation des bâtiments principaux, les dispositions relatives aux droits acquis, les prescriptions relatives à l'affichage et la protection des arbres en milieu urbain. Ces modifications sont décrites dans le projet de règlement R.C.A.5V.Q. 265 déposé à la présente séance.

**CA5-2020-0120** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts électoraux de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-239*

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts électoraux de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2020-0121** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier 5-2, R.C.A.5V.Q. 266 (Règlement omnibus, quartier 5-2, districts électoraux de la Chute-Montmorency–Seigneurial et de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-239*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52004Ha, 52005Ha, 52007Ha, 52008Mb, 52010Mb, 52011Ha, de 52013Ha à 52038Hb, de 52040Ha à 52043Ha, de 52045Ha à 52052Ha, 52054Ha, de 52056Ha à 52061Ha, de 52063Cc à 52066Ma, 52068Ip, 52069Pa, de 52071Hb à 52087Ha, de 52089Hb à 52096Ip, 52099Ib, de 52105Ia à 52110Ia, 52112Hb, 52113Hc, 52115Ib et 52117Ha, situées dans le quartier 5-2. Ces zones sont délimitées approximativement à l'ouest par la rue Maxime, au nord et à l'est par le boulevard Louis-XIV et au sud par l'autoroute Félix-Leclerc. Des modifications sont apportées au plan de zonage relativement à certaines de ces zones, soit par leur réduction, leur suppression, l'ajout d'un écran visuel ou le remplacement de leur référence alphanumérique. Une nouvelle zone, soit la zone 52121Ha, est également créée à partir d'une d'entre elles. Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de

ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, les normes de lotissement, les dimensions des bâtiments principaux, les normes d'implantation des bâtiments principaux, les dispositions relatives aux droits acquis et la protection des arbres en milieu urbain.

**CA5-2020-0122** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard) - GT2020-087**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha*, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2020-0123** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54115Ha, R.C.A.5V.Q. 268 (43, rue Charles-Bernier, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard) - GT2020-087**

---

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54115Ha, située approximativement à l'est de la rue De La Morandière, au sud de l'avenue Voyer, à l'ouest du boulevard des Chutes et au nord de l'avenue du Collège. Dans cette zone, le nombre maximum de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe d'usages H1 logement est augmenté à deux.

**CA5-2020-0124** **Modification avant adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2020-304**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb*, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial), tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2020-0125** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54095Mb, R.C.A.5V.Q. 267 (1145, boulevard des Chutes, quartier 5-4, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2020-304**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54095Mb, située approximativement à l'est de la rue de la Terrasse-Orléans, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de l'autoroute Félix-Leclerc et au nord du boulevard des Chutes. La zone 54202Mb est créée à même une partie de la zone 54095Mb afin d'appliquer sur cette partie du territoire les normes prévues pour cette nouvelle zone. Ainsi, dans cette nouvelle zone, les usages des groupes H1 logement dans un bâtiment isolé d'un minimum d'un logement, C1 services administratifs, C2 vente au détail et services, P3 établissement d'éducation et de formation, P5 établissement de santé sans hébergement et R1 parc sont autorisés. De même, un atelier d'artiste est autorisé. Les autres normes particulières pour cette zone sont identifiées à la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du présent règlement.

### **Adoption des règlements**

---

**CA5-2020-0126** *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - GT2020-240*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à l'égard de la zone 51105Ha, R.C.A.5V.Q. 271 (PIIA Villonet, quartier 5-1, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*

Adoptée à l'unanimité

**CA5-2020-0127** *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux rues partagées, R.C.A.5V.Q. 272 - TM2020-137*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement aux rues partagées, R.C.A.5V.Q. 272.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du*

*conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 16 h 24, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement